



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Août 2006

Numéro 93

Dans ce numéro

- 1 Le Mathis : rappel chronologique.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP de mutations B et C du 6 juillet 2007.
- 4 CAP Inspecteurs du 6 juin 2006.
- 5 Les conditions de travail sous fortes chaleurs.
- 6 Bulletin d'adhésion.

Petit rappel chronologique à l'intention de ceux qui pensent que la pollution du site Mathis est une invention de la CGT

- **Hiver 2005-2006** : Début des travaux de fondations de l'immeuble puis assez rapidement, arrêt des travaux, mis sur le compte des intempéries.
- **Mars-avril 2006** : les travaux ne reprennent pas malgré l'amélioration du climat ; Les premières rumeurs de pollution aux hydrocarbures se font entendre.
- **Fin avril 2006** : lors de réunions internes, certains cadres ne cachent pas leur inquiétude vis à vis de l'arrêt des travaux et parlent de chlore.
- **2 mai 2006** : les élus CGT tentent d'aborder le sujet lors du CTPL : la Direction regarde ailleurs et répond qu'elle n'a rien entendu dire.
- **12 mai 2006** : les élus CGT remettent la question à l'ordre du jour en CAP d'avancement lors de questions diverses : Madame Escard explose et menace d'arrêter tout le projet. La Direction viendrait d'apprendre la pollution du Mathis...
- **12 juin 2006** : Réunion de communication interne à l'intention des organisations syndicales en présence de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité et d'agents de la DRIRE. La date du 12/05 est utilisée comme référence mais le PV de la CAP en question ne mentionne pas un seul mot de l'incident de séance relatif au Mathis.
- **22 juin 2006** : Pour la **première** fois, une instance **officielle et reconnue**, le CHS, se penche sur le cas du Mathis. Les organisations syndicales demandent la constitution d'un groupe de travail qui devrait se réunir en septembre.

Lors de ce groupe de travail, les élus du personnel auront connaissance pour la première fois de l'intégralité du dossier. Nous ne manquerons pas de le rendre public si par le plus grand des hasards il laissait entrevoir des divergences avec la version « officielle ».

Signalons tout de même l'abandon du projet Nadar à Vincennes dont nous vous avons parlé au moment de la « découverte » de la pollution du Mathis. Comme quoi, quand on veut faire annuler un déménagement, on le peut...

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

CAP B et C du 6 juillet 2006

Une CAP de plus pour gérer la **pénurie de personnels** due notamment au non-remplacement des agents partis à la retraite. L'ORE est un bel outil pour entériner ces réformes néfastes. La conséquence directe de cet état de fait est la suivante : personne ne bouge ou presque au niveau national. Donc 2 arrivants seulement en Côte d'Or sur ce mouvement et pas un seul mouvement interne possible. Tout le monde autour de la table fait mine de le déplorer, mais seuls les représentants CGT continuent à le dire haut et fort.

Ainsi, lorsque nous évoquons les difficultés de certains services, la direction répond qu'elle est bien consciente des difficultés et qu'elle va d'ailleurs « redéployer » des effectifs après études (le genre de réponse technique qui peut vouloir tout dire...)

Nous avons demandé à l'issue de la CAP si les agents des équipes de dépannage pouvaient être concernés par la prime Hélios de 350 euros, il nous a été répondu qu'un recensement était en cours dans ce sens (voir remarque précédente).

A noter que les élus CGT du cadre B ont voté contre le Procès-Verbal de la précédente CAP du 12/05 qui ne fait pas état de l'incident de séance sur la pollution de l'immeuble Mathis, contrairement à l'usage qu'en a fait la propagande anti-pollution.

CAP Inspecteurs du 6 juin 2006

La TPG a réuni la CAP (Commission Administrative Paritaire) des Inspecteurs le 6 juin 2006 pour présenter le mouvement de mutation des Inspecteurs au 1^{er} septembre.

En préalable, les représentants de la CGT ont protesté en raison de l'absence de diffusion de documents préparatoires aux membres de la CAP et pour condamner la non publication de la liste des emplois vacants. Ainsi, les élus du personnel n'ont pas pu préparer normalement cette CAP.

Pour se justifier, la TPG a annoncé le déplacement dans « l'intérêt du service » d'un Inspecteur adjoint dont le poste ne pouvait être déclaré vacant qu'après la dite CAP.

Les représentants du personnel CGT ont alors demandé une suspension de séance (15') pour adopter une position commune dans l'intérêt de l'inspecteur déplacé. A la reprise de la séance, Mme Escard a développé son argumentation en s'appuyant sur différents rapports et en précisant les consignes données par la DGCP.

La TPG a ainsi décidé d'affecter cet inspecteur sur un poste de chargé de mission à la Trésorerie Générale. Compte tenu du motif invoqué, « dans l'intérêt du service », les représentants du personnel CGT et CFDT se sont abstenus car la personne concernée n'avait de surcroît pas fait de demande de mutation.

Pour le remplacement de cet inspecteur, la TPG a proposé de nommer Mme Pascale CHARLUT à la TP CHU Dijon. A la demande de la CGT, une nouvelle suspension de séance a été décidée pour s'assurer que la vacance du poste d'adjoint de la TP CHU n'intéressait pas un inspecteur ayant plus d'ancienneté que Mme CHARLUT mais qui avait demandé sa mutation pour plusieurs trésoreries de Dijon.

Cette vérification opérée, la TPG a confirmé sa proposition d'affectation de Mme CHARLUT, la CGT s'est une nouvelle fois abstenue compte tenu des conditions dans lesquelles a été organisée cette CAP où la Direction n'a dévoilé ses propositions qu'en séance.

Vous trouverez ci-dessous un lien pour consulter le Dossier de l'institut national de recherche et sécurité (INRS) sur **LES CONDITIONS DE TRAVAIL SOUS FORTES CHALEURS**.

« **Travailler par de fortes chaleurs en été :**

Lors de l'été 2003, plusieurs accidents du travail (certains mortels) ont directement pu être imputés aux conditions climatiques caniculaires exceptionnelles. Ce dossier décrit les réactions de l'organisme lorsqu'il est confronté à des conditions climatiques de fortes chaleurs. Il propose une aide à l'évaluation des risques liés à une chaleur caniculaire en milieu professionnel. Plusieurs pistes pratiques de prévention (organisation du travail, hygiène de vie et mesures comportementales, aménagements, recommandations techniques) vous sont proposées. »

Pour consulter le dossier de l'INRA :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParIntranetID/OM:Document:AC904672E125C063C1256E9100586459/\\$FILE/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParIntranetID/OM:Document:AC904672E125C063C1256E9100586459/$FILE/Visu.html)

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON :**